

Prélèvement d'échantillons pour analyses de résidus

Les analyses de résidus sont aujourd'hui un instrument important de l'assurance-qualité, mais le prélèvement des échantillons doit être fait correctement pour que les résultats puissent être bien interprétés. Cette check-list donne des conseils pratiques pour le prélèvement d'échantillons. Elle s'adresse principalement à des entreprises / personnes qui n'ont encore que peu d'expérience dans le prélèvement d'échantillons. Vous trouverez des informations plus complètes dans le „Leitfaden für die Probenahme und Rückstandsanalyse von Biolebensmitteln“ (n'existe qu'en allemand) de Bio Suisse et du FiBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique).

Préparations

1. Choisir un laboratoire et le contacter.

Liste de laboratoires accrédités: ► voir <http://www.bio-suisse.ch/fr/rsidus2.php>

Il est recommandé de contacter le laboratoire au préalable pour clarifier les points suivants:

- Quelles substances doivent être recherchées? Faut-il utiliser une méthode spéciale? Le laboratoire est-il accrédité pour cette méthode de mesure?
- Temps nécessaire à la réalisation de l'analyse
- Dates d'envoi et de traitement
- Quantité nécessaire par échantillon (► voir aussi au chapitre 3 du guide)
- Préparation éventuelle, emballage et stockage des échantillons

2. Préparer le matériel nécessaire

- Matériel d'emballage et d'étiquetage. Les contenants suivants sont recommandés:
 - Marchandises solides: sachets plastiques en polyéthylène (p. ex. sachets de congélation)
 - Liquides: bouteilles en verre
 - Produits périssables (p. ex. articles de boulangerie): sachets respirants (p. ex. cornet à pain)
 - Échantillons de réserve à garder plus longtemps (p. ex. céréales): contenants solides (p. ex. seaux en plastique, boîtes métalliques)
- Formulaire pour établir le procès-verbal de l'échantillonnage (► voir formulaire type dans le guide, chapitre 7)
- Ustensiles pour le prélèvement (spatule, cuillère, pelle, etc.)
- Ustensiles pour mélanger / séparer les échantillons (p. ex. cuvette, casserole)
- Habits propres, gants sans latex (remarque: les gants en latex peuvent contenir des dithiocarbamates qui peuvent contaminer les échantillons. Liste des gants sans dithiocarbamates:
► voir <http://www.bioaktuell.ch/fr/renseignements/gants.html>)
- Éventuellement un appareil photo numérique

3. Propreté

- Bien se laver les mains à l'eau (remarque: les produits de nettoyage et de désinfection peuvent contenir des composés d'ammonium quaternaire et donc contaminer les échantillons) ou porter des gants sans latex.
- Habits propres, sans poussière / porter des survêtements.
- Tous les ustensiles et les contenants utilisés doivent être propres et secs. Il est recommandé de les nettoyer à l'eau / à l'alcool et avec des essuie-mains en papier. S'il est nécessaire de prélever plusieurs échantil-

BIO SUISSE

Peter Merian-Strasse 34. CH-4052 Bâle

tél. 061 204 66 66. fax 061 204 66 11

www.bio-suisse.ch. bio@bio-suisse.ch

lons, les ustensiles et les contenants doivent être nettoyés avant chaque prélèvement ou alors il faut utiliser du matériel à usage unique.

Prélèvement des échantillons

4. Le prélèvement des échantillons

Le nombre d'échantillons simples dépend du type de prélèvement souhaité: prélèvement aléatoire / ciblé ou prélèvement représentatif (remarque: pour les analyses de routine, il n'est pas forcément nécessaire de prélever des échantillons représentatifs, mais des échantillons représentatifs sont nécessaires s'il s'agit de contester un blocage provisoire par les autorités).

- Échantillon aléatoire / ciblé: un échantillon simple est suffisant (échantillonnage aléatoire).
- Échantillon représentatif: le nombre d'échantillons simple dépend de la taille du lot à analyser. Si plusieurs échantillons simples sont prélevés, ils doivent être répartis sur l'ensemble du lot de marchandise; (Exemples de volume des échantillons ► voir au chapitre 3 du guide).
- Échantillons de réserve: une partie des échantillons prélevés peut être gardée comme doubles des échantillons (échantillons de réserve); cela double les quantités à prélever. Les échantillons devraient être emballés de manière à éviter les fraudes (p. ex. dans des «safetypacks»).
- S'il y a suspicion de résidus, il faut prélever en dernier l'échantillon dont on présume qu'il aura le plus de résidus.

5. Emballage des échantillons

- Denrées alimentaires emballées: les laisser si possible dans l'emballage d'origine.
- Denrées alimentaires non emballées: si possible prélever l'échantillon avec un sachet retourné.

6. Étiquetage des échantillons

- Le contenant doit si possible être étiqueté avant ou alors tout de suite après le prélèvement de l'échantillon.
- L'étiquetage doit être bien lisible et clairement identifiable.
- Utiliser un stylo-feutre indélébile.
- En cas d'utilisation d'étiquettes autocollantes, elles doivent bien coller.
- Indications minimales: désignation de l'échantillon, numéro de l'échantillon / du lot, lieu et date du prélèvement

7. Procès-verbal

- Il faut établir pour chaque échantillon un procès-verbal d'échantillonnage (► voir formulaire type dans le guide, chapitre 7) qui indique des détails sur le lot analysé et le prélèvement de l'échantillon. Le procès-verbal et le contenant de l'échantillon doivent être étiquetés de manière à ce que leur relation soit clairement identifiable (p. ex. numéro d'échantillon identique sur l'échantillon et le formulaire).

Après le prélèvement

- Envoyer les échantillons aussi rapidement que possible au laboratoire. Si ce n'est pas possible, garder les échantillons dans un endroit sûr et sec. Assurer le maintien de la chaîne du froid si nécessaire.
- Emballer les échantillons de manière à ce qu'ils ne soient pas endommagés durant le transport et qu'ils ne puissent pas se contaminer mutuellement (les substances gazeuses peuvent se diffuser à travers les sachets en plastique).
- Les échantillons périssables sont à envoyer refroidis ou surgelés (p. ex. dans une glacière ou un conteneur en polystyrène avec des éléments réfrigérants).
- Stocker les échantillons de réserve de manière à ce qu'ils ne s'avarient pas et ne soient pas attaqués par des parasites ou contaminés.

Des résidus ont été trouvés – que faire?

- Toute détection de résidus doit être annoncée immédiatement à Bio Suisse (residues@bio-suisse.ch, tél.: 061 204 66 46) et à l'organisme de contrôle bio.
- Si les résidus risquent d'occasionner un dommage financier, il est recommandé de mandater un organisme officiel pour effectuer un deuxième prélèvement d'échantillons.